

Indicateurs du processus de libéralisation du marché européen de l'électricité 2004 – 2005

Statistiques en bref

ENVIRONNEMENT ET ENERGIE

6/2006

Energie

Auteurs

John GOERTEN
Emmanuel CLEMENT

Contenu

Faits marquants	1
Introduction	2
Nombre d'entreprises et leur importance relative	2
Puissance des centrales électriques	3
Commerce de l'électricité	4
Distribution: toujours plus de choix pour les consommateurs	5



Fin de rédaction: 08.05.2006
Données extraites le: 15.02.2006
ISSN 1562-3084
Numéro de catalogue: KS-NQ-06-006-FR-N
© Communautés européennes, 2006

Faits marquants

- L'Irlande a achevé récemment l'ouverture totale de son marché de l'électricité, ce qui a porté à 10 le nombre d'États membres ayant un marché pleinement ouvert en septembre 2005.
- L'Allemagne compte le plus grand nombre de distributeurs d'électricité (940), suivie de l'Italie (400), de l'Espagne (315), de la République tchèque (238) et de la Pologne (202).
- À l'exception de Chypre et de Malte où la concurrence et la libéralisation du marché s'avèrent difficiles en raison de leurs caractéristiques (taille de marché limitée, situation insulaire), six États membres ne comprennent encore qu'un distributeur unique de taille considérable (assurant au moins 5 % de la production totale d'électricité consommée par les clients finals).
- L'ouverture de marché visait d'abord les consommateurs industriels et c'est effectivement dans ce secteur que les changements de fournisseurs d'électricité ont été les plus nombreux: depuis la libéralisation du marché, plus de 50 % des clients ont changé de distributeurs au Danemark, en Irlande, en Italie, en Finlande, en Suède et au Royaume-Uni.

Tableau 1: Degré d'ouverture du marché en septembre 2005

	Ouverture du marché déclarée	Seuil d'éligibilité	Taille de l'ouverture du marché (TWh)
Belgique	90%	Total ¹	60
République tchèque	74%	non résidentiel	44
Danemark	100%	Total	33
Allemagne	100%	Total	500
Estonie	12%	>40GWh	1
Grèce	62%	non résidentiel ²	29
Espagne	100%	Total	210
France	70%	non résidentiel	275
Irlande	100%	Total	22
Italie	79%	non résidentiel	225
Chypre	35%	>350MWh	1
Lettonie	76%	non résidentiel	4
Lituanie	74%	non résidentiel	6
Luxembourg	84%	non résidentiel	3
Hongrie	67%	non résidentiel	22
Malte	0%	.	.
Pays-Bas	100%	Total	100
Autriche	100%	Total	55
Pologne	80%	non résidentiel	120
Portugal	100%	Total	42
Slovénie	77%	non résidentiel	10
Slovaquie	79%	non résidentiel	24
Finlande	100%	Total	80
Suède	100%	Total	135
Royaume-Uni	100%	Total ³	335

1: en Flandre uniquement, non-résidentiels dans les autres régions.

2: les clients des îles non reliées ne sont pas éligibles.

3: en Irlande du Nord, le marché n'est ouvert qu'au non-résidentiels.

Source: DG Transport et Energie, sur la base des informations fournies par les organismes de contrôle/États membres.

Introduction

La fourniture fiable d'électricité à des tarifs acceptables est un élément clé de la croissance économique et de la compétitivité. Afin de bénéficier d'un approvisionnement énergétique efficace, l'Union européenne a décidé d'aligner le secteur de l'énergie sur les secteurs concurrentiels de son économie en introduisant progressivement la concurrence. La directive 2003/54/CE concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité fixait des dates limites pour l'ouverture du marché : 1er juillet 2004 pour tous les clients non résidentiels et 1er juillet 2007 pour les consommateurs résidentiels. Certains pays ont anticipé le processus de libéralisation ; d'autres sont plus lents à adopter les mesures nécessaires.

Les données de la présente publication proviennent essentiellement des résultats de la collecte de données volontaire dans le cadre d'un questionnaire visant à observer la concurrence sur le marché de l'électricité.

Le tableau 1 en page de couverture indique l'état d'avancement du processus de libéralisation et exprime le degré d'ouverture du marché (première colonne). L'ouverture du marché est définie en pourcentage de l'électricité totale

utilisée par les consommateurs libres de choisir leur fournisseur d'électricité (consommateurs éligibles).

En septembre 2005, dix États membres avaient achevé la libéralisation totale de leur marché, l'Irlande étant le dernier pays dont le marché a été totalement ouvert en 2005. Pour certains pays, le seuil d'éligibilité indique que la liberté de choix du fournisseur se limite toujours aux consommateurs non-résidentiels. Dans d'autres, le seuil est lié à la consommation d'une quantité donnée, quantité que les consommateurs résidentiels n'atteignent pas.

Les pages suivantes tentent de dresser un tableau de la situation dans chaque pays et mettent l'accent sur le nombre et l'importance des entreprises productrices d'électricité, la puissance installée des différentes centrales électriques ainsi que le nombre de fournisseurs et d'utilisateurs finals. Étant donné que les informations utilisées dans la présente publication ont été recueillies sur une base volontaire, il n'est pas toujours possible d'obtenir une image complète de la situation dans certains pays.

Nombre d'entreprises et leur importance relative

Dans le cadre du processus de transition d'une situation (fréquente) de monopole d'État à la libre concurrence, certains États membres ont adopté le calendrier indicatif mentionné dans la directive communautaire. D'autres ont anticipé ce calendrier. En 2001, cinq États membres (Allemagne, Autriche, Finlande, Suède et Royaume-Uni) étaient déjà parvenus à l'ouverture totale de leur marché; en septembre 2005, cinq autres pays se sont ajoutés à la liste (Danemark, Espagne, Irlande, Pays-Bas et Portugal).

Le nombre croissance de sociétés productrices d'électricité constitue un défi en matière d'élaboration de données statistiques car de nombreuses sociétés de tailles plus modestes font leur apparition sur le marché. C'est en grande partie pour cette raison que les informations présentées dans le tableau 2 portent sur le nombre de sociétés représentant 95 % de la production nette d'électricité. En 2004, il ressort du tableau que dans dix États membres, le nombre de sociétés reste inférieur ou égal à cinq. Dans les pays qui déclaraient l'ouverture totale de leur marché en septembre 2005, ce nombre est bien plus élevé, à l'exception de l'Irlande et de l'Espagne où trois et cinq sociétés respectivement assurent 95 % de la production d'électricité.

Le tableau 2 indique le nombre de sociétés représentant chacune au moins 5 % de la production totale nette d'électricité au niveau national. Ce nombre est généralement restreint et reflète en partie les situations du passé, quand il n'existait bien souvent qu'une seule société responsable de la quasi-totalité de la production. En 2004, neuf États membres de l'UE indiquaient qu'une seule société disposait d'une part de marché considérable. À l'inverse, au Royaume-Uni, sept producteurs d'électricité, et en Allemagne, Autriche, Pologne et Finlande, cinq producteurs revêtent une importance considérable.

Tableau 2: Nombre de sociétés productrices d'électricité par pays, 2003-2004

	Nombre de sociétés assurant au moins 95% de la production nette d'électricité		Nombre de sociétés assurant au moins 5% de la production nette d'électricité au niveau national	
	2003	2004	2003	2004
Belgique	2	3	2	2
Rép. tchèque	20	17	1	1
Danemark	16	42	2	2
Allemagne	60	:	4	5
Estonie	2	2	2	1
Grèce	1	1	1	1
Espagne*	5	5	4	4
France	4	4	1	1
Irlande	5*	3	3	2
Italie	79	83	4	4
Chypre	1	1	1	1
Lettonie	5	7	1	1
Lituanie	5	5	2	2
Luxembourg	9*	9*	1	1
Hongrie	30	10	6	4
Malte	1	1	1	1
Pays-Bas	87	53	4	4
Autriche	34	39	7	5
Pologne	31	54	7	5
Portugal	36	46	3	3
Slovénie	3	3	3	2
Slovaquie	6	6	1	1
Finlande	25	29	4	5
Suède	7	14	3	3
Royaume-Uni	22	20	6	7
Bulgarie	13	14	5	5
Croatie	2	2	2	2
Roumanie	11	12	7	6
Turquie	148	172	3	4
Norvège	161	165	6	5

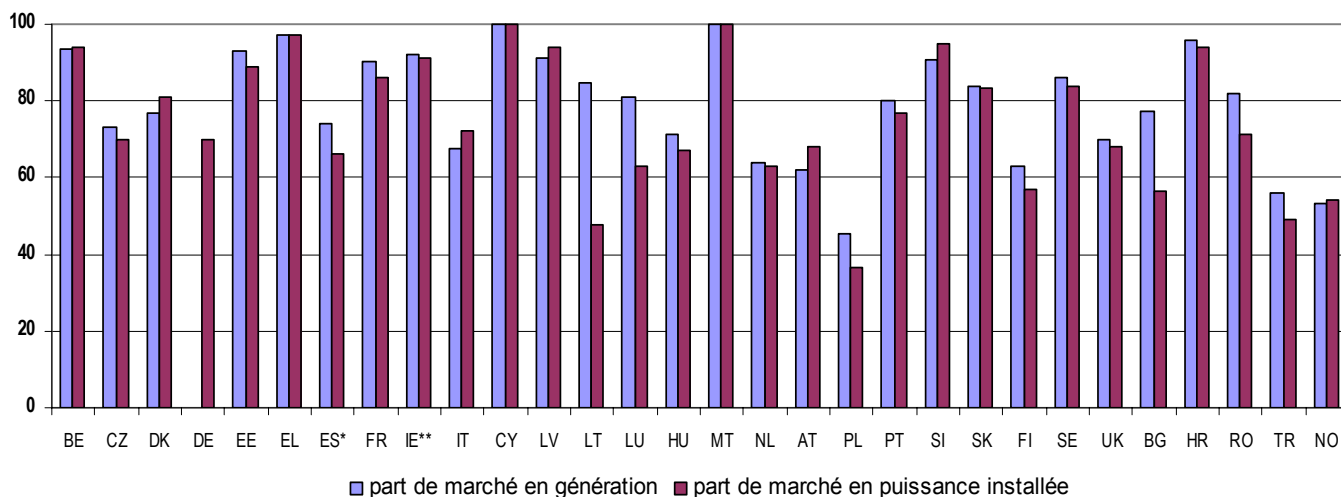
* ES: ne sont pas pris en compte une multitude de petits producteurs soumis à un régime spécifique. IE: données basées sur la puissance installée. LU: production de plus de 1.5 MW.
Source: Eurostat.

Faisant abstraction de l'Allemagne (pour lequel il n'y avait pas de donnée disponible), le nombre total de producteurs d'électricité a augmenté de 436 en 2003 à 457 en 2004 au niveau de l'UE. Les changements les plus remarquables se sont produits aux Pays-Bas (34 entreprises de moins) et en Hongrie (20 entreprises de moins). À l'inverse, le Danemark

et la Pologne ont enregistré 26 et 23 nouvelles entreprises respectivement.

En se limitant aux principales entreprises (Allemagne inclus), leur nombre au niveau de l'UE-25 a diminué de 74 en 2003 à 68 en 2004.

Graphique 1: Part de marché cumulée des sociétés représentant au moins 5% de la production d'électricité au niveau national et leur puissance respective, 2004 – en %



* Ne sont pas pris en considération une multitude de petits producteurs soumis à ce que l'on appelle le "régime spécial"; la part en puissance installée est estimée.

** Part de la production: estimée.

Source: Eurostat.

Le graphique 1 présente les parts de marché cumulées des sociétés d'un pays donné qui représentent au moins 5 % de leurs marchés nationaux respectifs, tant sur le plan de la production réelle d'électricité en 2004 que de la puissance installée des centrales électriques.

Chypre et Malte font état d'une situation de type monopolistique où une seule société (cf. tableau 2) assure la totalité de la production d'énergie et donc de la puissance installée. En Grèce, deux sociétés se partagent le marché.

D'une manière générale, il existe une relation inversement proportionnelle entre le degré d'ouverture du marché et la part de marché agrégée des sociétés assurant au moins 5 % de la production/puissance totale. En Italie, par exemple, les quatre principales sociétés (autrement dit celles qui assurent

au moins 5 % de la production totale d'électricité au niveau national) couvrent à elles quatre 67 % de l'ensemble de la production d'électricité. L'électricité restante est produite par de plus petites entreprises (représentant donc moins de 5 % de la production totale d'électricité). De la même manière, ces principales entreprises italiennes couvrent 72 % de la puissance installée totale du pays.

En Autriche, où la libéralisation totale est acquise depuis quelques années, 39 producteurs assuraient ensemble plus de 95 % de la production totale nette d'électricité du pays en 2004. Les cinq principales sociétés avaient une part de marché de 62 % pour la production totale et de 68 % pour la puissance installée.

Puissance des centrales électriques

Le tableau 3 indique la puissance installée moyenne de différentes centrales électriques disponible en 2004. Les informations sont ventilées par type de centrale. Au niveau UE-25, la puissance installée totale équivaut à près de 704 milliers de MW.

Il ressort des données disponibles et de l'ensemble des types de centrales électriques étudiées que l'Allemagne dispose de la plus grande puissance avec 124 000 MW, suivie par la France avec 117 000 MW. Cependant, si la plus grande partie de la puissance est de nature thermique classique en

Allemagne, les centrales nucléaires en France représentent 54 % de la puissance installée totale.

La puissance installée d'origine thermique classique couvre l'ensemble de la production d'électricité à Chypre et à Malte et la quasi-totalité en Estonie (99,5 %) et représente une part de marché largement supérieure à 90 % aux Pays-Bas et en Pologne.

La Norvège sort du lot avec une part d'origine hydroélectrique équivalente à 99 % de la puissance totale installée; parmi les États membres, la Lettonie et l'Autriche arrivent en première place avec des parts de 71 % et 63 % respectivement.

Tableau 3: Puissance installée (nette en MW) des centrales électriques, par type de centrale – 2004

	UE-25	UE-15	BE	CZ	DK	DE	EE	EL	ES	FR	IE	IT	CY	LV	LT	LU
Thermique classique	408 137	349 295	8 365	11 495	10 228	78 413	2 375	9 431	35 477	27 387	4 929	58 990	988	593	2 473	459
Nucléaire	132 985	121 696	5 761	3 760	-	20 552	-	-	7 577	63 363	-	-	-	-	2 367	-
Hydroélectrique	127 769	117 374	1 415	2 160	11	8 251	4	3 077	18 118	25 475	240 ⁴	20 744	-	1 536	870	39 ⁴
Eolienne	33 626	33 526	93	19	3 124	16 629	8	448 ²	8 220	357	378	1 128	-	26	1	34
Autre ¹	1 349	1 291	-	-	2	423	-	2	36	10	-	649	-	-	-	24
TOTAL	703 866	623 182	15 634	17 434	13 365	124 268	2 386	12 956	69 428	116 592	5 547	81 511	988	2 156	5 711	556
Puissance ajoutée	20246 ³	19 345	70	:	68	3 631	32	231	4 873	871	0,2	4 105	-	2	8	28
Puissance démantelée	3254 ³	2 830	-	:	8	624	-	-	4	276	-	843	-	1	-	-
Modif. de puissance	17 082	16 514	70	90	60	3 007	32	231	4 869	595	0,2	3 262	-	1	8	28

	HU	MT	NL	AT	PL	PT	SI	SK	FI	SE	UK	BG	HR	RO	TR	NO
Thermique classique	6 526	571	19 824	6 326	29 379	7 292	1 335	3 107	10 752	7 501	63 921	6 419	1 633	12 638	24 145	260
Nucléaire	1 866	-	449	-	-	-	656	2 640	2 671	9 471	11 852	2 722	-	707	-	-
Hydroélectrique	51	-	37	11744 ⁴	2 282	4 852	974	2 518	2 986	16 137	4 248	2 567	2 079	6 279	12 645	28 000
Eolienne	3	-	1 073	627 ²	40	553	-	3	79	442	341	1	6	1	19	160
Autre ¹	-	-	122	2	48	16	-	10	0	-	9	-	-	-	15	-
TOTAL	8 446	571	21 505	18 697	31 749	12 713	2 965	8 278	16 488	33 551	80 371	11 709	3 718	19 625	36 824	28 420
Puissance ajoutée	161	0	1 157	597	625	1 224	0,3	73	187	-	2 302	-	6	162	1 324	:
Puissance démantelée	26	0	492	-	389	132	-	7	-	190	261	-	-	-	87	:
Modif. de puissance	135	0	665	597	236	1 092	0,3	66	187	-190	2 041	-	6	162	1 237	:

¹ Géothermie, solaire, autre. ² Éolien inclut la puissance placée sous 'Autre'. ³ À l'exception de la République tchèque. ⁴ À l'exception des stations de pompage.
Source: Eurostat.

La capacité de production d'électricité d'origine éolienne est très limitée au niveau de l'UE, sauf au Danemark (23 % du total national), en Allemagne (13 %) et en Espagne (12 %). La catégorie « Autre » du tableau 3 comprend la puissance des centrales géothermiques, solaires et autres (telles que

celles recourant à la biomasse). Dans cette catégorie, seul le Luxembourg a annoncé un pourcentage appréciable de 4 %. Si l'on considère la nouvelle puissance installée en 2004, 17 000 MW supplémentaires ont été ajoutés par rapport à l'année précédente. Tous les pays à l'exception de la Suède (-190 MW) affichent une puissance installée supérieure.

Commerce de l'électricité

Il est rappelé que les importations d'électricité sont souvent un choix économique plutôt que la conséquence de capacités de production insuffisantes.

Les réseaux d'électricité de l'UE sont interconnectés et se caractérisent par des échanges d'une importance variable. Là où l'interconnexion est insuffisante, il peut y avoir encombrement. Les marchés intermédiaires tels que les marchés de l'électricité ibérique, nordique et de l'Europe occidentale sont aujourd'hui une réalité.

Il ressort de la balance des échanges d'électricité que la moitié des États membres présentaient un solde négatif en 2004. L'Italie enregistrait le plus fort déficit (46 000 GWh), suivie des Pays-Bas (16 000 GWh), de la Belgique (7 800 GWh) et du Royaume-Uni (7 700 GWh). À l'opposé, la France était le plus important exportateur d'électricité en 2004 avec 62 000 GWh. Le solde de la balance de la République tchèque était lui aussi largement positif avec 16 000 GWh.

Comparée à 2003, l'Espagne a exporté notablement plus d'électricité (11 139 GWh contre 8 257 GWh). La balance du Portugal présentait une balance largement plus négative dans la mesure où ce pays a importé davantage et exporté moins (balance 2003: -2 794 GWh). En Suède, c'est l'opposé qui s'est produit avec une évolution d'un solde négatif en 2003 (-13 165 GWh) à un solde positif en 2004 (+2 104 GWh).

Pour un grand pays tel que le Royaume-Uni, même si la balance commerciale est négative, les volumes d'électricité importés demeurent limités en termes relatifs. Ceci devient apparent si l'on rapporte la balance à la consommation totale finale d'électricité. Le déficit de 7 725 GWh du Royaume-Uni ne représente que 2 % de la consommation totale finale d'énergie. Pour les pays présentant une balance négative, ces pourcentages peuvent atteindre 39 % (Lettonie), voire 55 % (Luxembourg).

Tab. 4: Importations et Exportations, 2004, GWh

	Importations	Exportations	Solde	Consommation totale finale d'électricité*
BE	14 567	6 790	-7 777	80 603
CZ	9 072	24 789	15 717	53 801
DK	8 673	11 545	2 872	32 973
DE	48 187	50 808	2 621	513 327
EE	347	2 141	1 794	5 892
EL	4 862	2 043	-2 819	49 719
ES	8 111	11 139	3 028	230 669
FR	6 548	68 588	62 040	415 880
IE	1 574	0	-1 574	23 029
IT	46 426	791	-45 635	295 042
CY	-	-	-	3 658
LV	2 733	636	-2 097	5 381
LT	4 293	11 488	7 195	7 612
LU	5 450	1 967	-3 483	6 377
HU	13 791	6 320	-7 471	31 806
MT	-	-	-	1 798
NL	21 405	5 188	-16 217	103 118
AT	16 629	13 548	-3 081	56 368
PL	5 312	14 605	9 293	99 805
PT	8 612	2 131	-6 481	44 668
SI	6 314	7 094	780	12 589
SK	8 731	10 593	1 862	24 027
FI	12 218	7 221	-4 997	83 137
SE	15 646	17 750	2 104	130 361
UK	10 027	2 302	-7 725	340 042
BG	741	6 620	5 879	24 882
HR	5 339	2 296	-3 043	13 646
RO	2 584	3 766	1 182	38 736
TR	464	1 144	680	119 483
NO	13 420	5 547	-7 873	109 853

* données provisoires.
Source: Eurostat.

À l'autre extrémité du classement, la balance positive de la Lituanie (7 195 GWh) montre un volume proche de sa consommation finale annuelle d'électricité (7 612 GWh), correspondant à un pourcentage de 95 %. Les pourcentages suivants les plus élevés ont été constatés pour la République tchèque et l'Estonie (environ 30 %).

Distribution: toujours plus de choix pour les consommateurs

Comme mentionné plus haut, un producteur d'électricité n'exerce pas forcément aussi des activités de distribution. En ce qui concerne la vente d'électricité aux consommateurs finaux, ces derniers bénéficient aujourd'hui d'un choix toujours plus vaste grâce à l'ouverture des marchés qui a clairement donné un élan à l'implantation de nouveaux distributeurs.

Bien que la constatation ne s'applique pas à l'ensemble des pays, on observe que le nombre de fournisseurs d'électricité est en général plus élevé dans les pays ayant déjà achevé la libéralisation de leur marché. À l'évidence, la taille d'un pays influe sur le nombre de distributeurs. L'Allemagne comptait 940 distributeurs mais seulement 4 avaient un poids significatif (au moins 5 % de la quantité totale d'électricité fournie à l'échelon national).

De même, 166 distributeurs d'électricité opéraient en France, mais un seul d'entre eux pouvait être qualifié d'important. La République tchèque, l'Espagne, l'Italie et la Pologne comptaient plusieurs centaines de distributeurs. En 2004, l'Italie n'a déclaré qu'un seul distributeur ayant une part de marché d'au moins 5 %, tandis qu'en Espagne, on comptait trois grands distributeurs, en Pologne cinq et en République tchèque huit distributeurs ayant un poids significatif.

Si l'on compare la situation générale de 2004 à celle de l'année précédente, le nombre total de distributeurs au niveau communautaire (sans tenir compte de la Finlande qui n'a pu communiquer de données précises) a diminué de 3 040 à 2 834.

Tableau 5: Distribution : nombre de fournisseurs d'électricité pour les consommateurs finals, 2003-2004

	BE	CZ	DK	DE	EE	EL	ES	FR	IE	IT	CY	LV	LT	LU	HU
Nombre total de fournisseurs															
2003	45	365	113	940	42	5	375	166	6	390	1	1	8	11	12
2004	48	238	75	940	41	4*	315	166	8	400	1	4	8	11	12
Fournisseurs ayant une part de marché d'au moins 5% du total															
2003	2	8	5	4	1	1	6	1	4	3	1	1	3	3	7
2004	3	8	:	4	1	1	3	1	4	1	1	1	2	3	7
	MT	NL	AT	PL	PT	SI	SK	FI	SE	UK	BG	HR	RO	TR	NO
Nombre total de fournisseurs															
2003	1	42	160	175	5	8	18	>100	127	24	8	1	8	5	223
2004	1	34	125	202	9	7	23	>100	130	32	12	1	20	130	226
Fournisseurs ayant une part de marché d'au moins 5% du total															
2003	1	3	:	3	1	6	5	3	3	7	8	1	8	1	4
2004	1	3	5	5	1	6	5	3	3	7	8	1	9	1	4

* 4 fournisseurs exerçaient leurs activités en 2004 alors que 11 fournisseurs étaient détenteurs d'une licence — Données en italiques: estimations.

Source: Eurostat.

Le nombre de distributeurs opérant en Espagne, au Danemark et en Autriche a considérablement diminué et davantage encore en République tchèque. À l'inverse, huit distributeurs supplémentaires ont été enregistrés au Royaume-Uni, dix en Italie et vingt-sept en Pologne.

Si l'on considère le nombre de grands distributeurs dans chaque État membre, des changements significatifs n'ont été observés qu'en Espagne, en Italie et en Pologne, d'une année à l'autre.

Si le nombre de clients changeant de fournisseur est un indicateur naturel de l'efficacité de la concurrence, la question principale porte encore et toujours sur ce qui distingue un fournisseur d'un autre. À « qualité » de produit rigoureusement égale, c'est principalement le prix et le service qui font probablement la différence. La fiabilité du fournisseur et la clarté des informations fournies peuvent également jouer un rôle. Certains fournisseurs d'électricité se singularisent également en ne vendant, par exemple, que de l'électricité hydro-électrique ou éolienne. Si les prix sont souvent plus élevés que ceux des fournisseurs concurrents, le fait d'acheter "vert" peut avoir de l'importance pour certaines catégories de consommateurs, plus particulièrement les consommateurs résidentiels. De plus, dans des pays tels que l'Estonie, la Hongrie, la Pologne et le Portugal, certains fournisseurs offrent des « contrats d'achat d'énergie à long terme ». Enfin, un client peut également

rester fidèle à son fournisseur d'origine en renégociant les conditions et le prix.

Sur la base des informations fournies aux services de la Commission par les organismes de contrôle nationaux, le tableau 6 donne un aperçu du pourcentage des consommateurs finals qui ont changé de fournisseurs d'électricité depuis l'ouverture du marché.

Comme les clients non résidentiels sont fortement incités à faire des économies, c'est dans cette catégorie que les changements de fournisseurs sont les plus susceptibles de se produire. En règle générale, on peut affirmer que plus le pourcentage de changement de fournisseur est faible, plus le fonctionnement d'un marché libéralisé se révélera probablement difficile.

Lorsque l'on considère la catégorie « petites entreprises/consommateurs résidentiels », il convient de garder à l'esprit le fait que les petits marchés commerciaux ne sont ouverts que depuis peu et qu'une ouverture du marché des consommateurs résidentiels n'est pas encore prévue (bien qu'un certain nombre de pays aient anticipé ce processus). Il en résulte la nécessité de prendre la « position de départ du pays » en considération. Il ne faut pas s'attendre à un fort pourcentage de changements dans un pays qui vient d'ouvrir son marché et autorise les consommateurs résidentiels à choisir leurs fournisseurs d'électricité.

Tableau 6: Changement de fournisseur : changements cumulés depuis l'ouverture du marché (en % de clients)

	Grand industriel				Industriel/commercial moyen				Petites entreprises/résidentiel			
	<5%	5 - 20%	20-50%	>50%	<5%	5 - 20%	20-50%	>50%	<5%	5 - 20%	20-50%	>50%
Belgique												
Rép. tchèque												
Danemark												
Allemagne												
Estonie												
Grèce												
Espagne												
France												
Irlande												
Italie												
Chypre	non applicable				non applicable				non applicable			
Lettonie												
Lituanie												
Luxembourg												
Hongrie												
Malte	non applicable				non applicable				non applicable			
Pays-Bas	non disponible											
Autriche												
Pologne												
Portugal												
Slovénie												
Slovaquie												
Finlande												
Suède												
Royaume-Uni												
Norvège												

Note: y compris les changements entre les entreprises associées du même groupe d'entreprises ou le remplacement d'un contrat réglementé standard par un contrat individuellement négocié.

Source: DG Transport et Énergie (sur la base des informations fournies par les organismes de contrôle)

➤ INFORMATIONS ESSENTIELLES – NOTES METHODOLOGIQUES

Codes pays

UE: Union européenne, comprenant les 25 États membres (UE-25): Belgique (BE), République tchèque (CZ), Danemark (DK), Allemagne (DE), Estonie (EE), Grèce (EL), Espagne (ES), France (FR), Irlande (IE), Italie (IT), Chypre (CY), Lettonie (LV), Lituanie (LT), Luxembourg (LU), Hongrie (HU), Malte (MT), Pays-Bas (NL), Autriche (AT), Pologne (PL), Portugal (PT), Slovénie (SI), Slovaquie (SK), Finlande (FI), Suède (SE) et Royaume-Uni (UK).

BG: Bulgarie
HR: Croatie
RO: Roumanie
TR: Turquie

NO: Norvège

Symboles et abréviations

“-” pas disponible

“-“ néant ou non applicable.

MW: mégawatt, ou un watt x 10^6

GWh: gigawatt/heure, un watt x une heure x 10^9

TWh: térawatt/heure, un watt x une heure x 10^{12}

Définitions

Énergie éolienne: énergie cinétique du vent transformée en électricité dans les éoliennes.

Énergie géothermique: énergie thermique provenant de l'intérieur de l'écorce terrestre émise généralement sous forme d'eau chaude ou de vapeur.

Énergie solaire : production d'électricité à partir du rayonnement solaire au moyen de cellules photovoltaïques ou de centrales électriques thermiques solaires. L'énergie solaire passive pour le

chauffage, la climatisation et l'éclairage direct des logements ou d'autres bâtiments n'est pas prise en compte.

Biomasse: recouvre les matières organiques non fossiles d'origine biologique pouvant être utilisées pour la production d'électricité. Elle comprend bois, charbon de bois, déchets de bois (copeaux de bois, sciure, écorce, etc.) et d'autres déchets solides (paille, enveloppe de riz, coques et coquilles de noix, déchets de volaille, marc de raisins, etc.).

Importations et exportations: les quantités d'électricité sont considérées comme importées ou exportées dès lors qu'elles franchissent les frontières politiques d'un pays, qu'il y ait dédouanement ou non.

Sources de données

Les chiffres utilisés dans la présente publication (à l'exception du tableau 1 et du tableau 6) proviennent d'une enquête lancée par Eurostat sous la forme d'un questionnaire et reflètent les données disponibles au 15 février 2006.

Il est rappelé que ces chiffres ont été recueillis sur une base volontaire. L'attention du lecteur est également attirée sur le fait que les données de la présente publication peuvent ne pas correspondre à des données de même nature publiées par d'autres instances nationales et/ou internationales.

Les données des tableaux 1 et 6 sont basées sur des informations fournies par la Commission Européenne/ Direction Générale « Énergie et transports » à partir de données communiquées par les organismes de contrôle/États membres.

Les données utilisées dans la présente publication ne figurent pas dans la base de données statistiques de référence NewCronos d'Eurostat .

Pour en savoir plus:

Les bases de données:

Voir page 7 - NOTES METHODOLOGIQUES

Les journalistes peuvent contacter le service média support :

Bâtiment BECH, Bureau A4/017
L - 2920 Luxembourg

Tel. (352) 4301 33408
Fax (352) 4301 35349

E-mail: eurostat-mediasupport@cec.eu.int

European Statistical Data Support:

Eurostat a mis en place, conjointement avec les membres du "Système statistique européen", un réseau de centres d'appui, qui couvrira presque tous les États membres et certains pays de l'AELE.

La mission de ces centres sera d'aider et d'orienter les utilisateurs qui se procureront des données statistiques européennes sur l'internet.

Vous trouverez sur notre site internet des informations sur ce réseau de centres d'appui:
www.europa.eu.int/comm/eurostat/

Une liste des bureaux de vente dans le monde est disponible à :

l'Office des publications officielles des Communautés européennes.

2, rue Mercier
L - 2985 Luxembourg

URL: <http://publications.eu.int>
E-mail: info-info-opoce@cec.eu.int
